

PREFECTURE DES DEUX-SEVRES

ENQUETE PUBLIQUE COMPLEMENTAIRE

Par arrêté préfectoral du 1^{er} avril 2015,

une enquête publique complémentaire portant sur la demande d'autorisation présentée par la SAS METH'INNOV, relative à un projet de création et d'exploitation d'une unité de méthanisation à MELLE, est ouverte du 4 mai au 18 mai 2015, soit 15 jours consécutifs, sur le territoire des communes de MELLE, POUFFONDS et LEZAY, installation qui relève des dispositions du chapitre III du titre II du livre I^{er} et le titre I^{er} du livre V du Code de l'Environnement.

Cette demande comporte notamment des éléments complémentaires à l'étude d'impact portée au dossier initial ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement s'y rapportant.

Le rapport et les conclusions issus de la première enquête, le dossier de demande d'autorisation initial, le dossier complémentaire ainsi qu'un registre d'enquête resteront déposés en mairie de MELLE, POUFFONDS et LEZAY, du 4 mai au 18 mai 2015 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de MELLE, siège principal de l'enquête, et par voie électronique, à l'adresse suivante : mellemethanisation@ville-melle.fr, dont l'accès est réservé au commissaire enquêteur ou à son suppléant.

M. Christian CHEVALIER, Officier de la gendarmerie en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur par Mme la Présidente du Tribunal Administratif de POITIERS, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de MELLE, aux jours et heures suivants :

- lundi 4 mai 2015 de 14 h00 à 17 h00
- mardi 12 mai 2015 de 10 h00 à 12 h15
- lundi 18 mai 2015 de 14 h00 à 17 h00.

En cas d'empêchement de M. CHEVALIER, M. Yves ARNEAULT, Attaché Principal de Préfecture en retraite, le remplacera dans ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture des Deux-Sèvres - Direction du Développement Local et des Relations avec les Collectivités Territoriales - Bureau de l'Environnement - dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou pendant la durée de celle-ci.

A l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté préfectoral susvisé, le rapport complémentaire et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture des Deux-Sèvres - Bureau de l'Environnement - ☎ 05.49.08.69.57 - 05.49.08.69.58, en mairie de MELLE, POUFFONDS et LEZAY et dans les mairies dans lesquelles le rapport initial est déjà à la disposition du public, à savoir CHEY, SOMPT et AULNAY(17), pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête complémentaire.

La décision d'autorisation assortie de prescriptions ou la décision de refus sera prise par arrêté du Préfet des Deux-Sèvres.

Des informations pourront également être demandées auprès de la SAS METH'INNOV, route d'Aunis 17330 LOZAY.

Des documents portant sur l'objet de ce dossier complémentaire ainsi que le rapport complémentaire et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la Préfecture (<http://www.deux-sevres.gouv.fr> (rubriques « publications – annonces et avis – enquêtes publiques et arrêtés complémentaires hors enquêtes publiques »), et sur le site internet de la Préfecture de Charente Maritime : <http://www.charente-maritime.gouv.fr> (rubriques « Politiques publiques – Environnement risques naturels et technologiques – consultation du public et commissions consultatives – consultation du public »), au même titre que les documents produits pour l'enquête initiale.